



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
FF

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 22 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par l'entreprise KARCHER de Drulingen

CONSIDERANT QUE :

**La réalisation d'un branchement d'assainissement dans la rue de la Mésange nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.**

### ARRETE :

**Article 1er :** Pour permettre à l'entreprise KARCHER de réaliser un branchement d'assainissement et un branchement d'eau potable au 35 rue de la Mésange, il y a lieu de rétrécir la chaussée pour permettre l'exécution des travaux et de conserver la circulation par alternat.

Le présent arrêté est applicable du 26 janvier 2022, jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . Mr le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Monsieur MATHIEU – Entreprise KARCHER
- . Monsieur ROSIN - SDEA
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire
- . Recueil des actes administratifs

Saverne le 25 janvier 2023

Le Maire :

Stéphane LEYENBERGER



*(Handwritten signature in blue ink)*